

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SELON IFRS

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024, élaborés selon les Normes IFRS, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024 qui se tiendra le 25 avril 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : **M Khaled MNIF (BDO Tunisie) & M Jamel MEZIOU (EXPERT-PARTNERS).**

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en dinars)

		<i>Notes</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<u>Actifs</u>				
Immobilisations incorporelles	A1		784 778	1 355 866
Immobilisations corporelles	A1		73 385 447	68 882 612
Immeubles de placement	A2		7 038 597	7 045 201
Droits d'utilisation	A1		2 575 407	2 086 491
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3		113 573 176	90 043 543
Actifs financiers au coût amorti	A4		1 336 944	1 393 621
Actifs d'impôt différé	P4		1 432 611	1 974 318
Actifs non courants			200 126 960	172 781 652
Stocks	A5		153 364 172	166 770 120
Créances clients	A6		121 472 183	140 366 008
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A4		508 985	641 293
Autres actifs courants	A7		10 705 875	12 232 229
Liquidités et équivalents de liquidités	A8		40 390 042	18 154 340
Actifs courants			326 441 257	338 163 990
Total des actifs			526 568 217	510 945 642

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		225 040 546	180 864 657
Résultat consolidé		47 295 305	41 694 813
Total des capitaux propres consolidés		302 335 851	252 559 470
Part des minoritaires dans les capitaux		3 237	2 486
Part des minoritaires dans le résultat		749	635
Total des intérêts minoritaires		3 986	3 121
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	1 875 136	3 047 966
Obligations locatives	P1	3 001 962	2 392 108
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	462 679	382 512
Provision pour risques et charges	P3	6 579 291	6 718 925
Autres passifs non courants		203 665	331 657
Passifs non courants		12 122 733	12 873 168
Dettes fournisseurs	P5	154 841 022	152 625 266
Passif d'impôt courant	P4	4 381 709	3 917 643
Autres passifs courants	P6	15 256 076	12 417 584
Emprunts et dettes financières	P1	35 940 475	75 566 123
Provision pour indemnité de départ à la retraite (CT)	P2	22 395	19 602
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	1 663 970	963 665
Passifs courants		212 105 647	245 509 883
Total passifs		224 228 380	258 383 051
Total des capitaux propres et passifs		526 568 217	510 945 642

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2024</i>	<i>31 décembre 2023</i>
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	678 158 357	714 912 828
Coûts des ventes	R-2	(542 805 683)	(578 664 846)
Marge brute		135 352 674	136 247 981
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(26 002 620)	(24 856 248)
Charges administratives	R-4	(43 870 770)	(40 832 915)
Autres produits	R-5	3 793 333	2 739 814
Autres charges	R-6	(2 872 730)	(8 720 292)
Résultat opérationnel		66 399 887	64 578 341
Produits financiers	R-7	8 953 511	7 060 874
Charges financières	R-8	(5 504 233)	(7 572 044)
Résultat financier net		3 449 278	-511 170
Résultat avant impôt		69 849 165	64 067 171
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(22 553 111)	(22 371 722)
Résultat après impôt des activités poursuivies		47 296 054	41 695 449
Résultat net de l'exercice		47 296 054	41 695 449
Résultat consolidé de la période		47 295 305	41 694 813
Part des minoritaires dans le résultat de la période		749	636
<i>Résultat consolidé de base par action</i>		<i>1,577</i>	<i>1,390</i>
<i>Résultat consolidé dilué par action</i>		<i>1,577</i>	<i>1,390</i>
Autres éléments du résultat global			
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	C-1	23 529 633	26 993 556
Ecart actuariel (OCI)	P-2	(39 109)	(15 478)
Impôts sur les AERG	P-4	(9 381)	4 298
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		23 481 143	26 982 377
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt		23 481 143	26 982 377
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		0	-
Résultat global de la période		70 777 197	68 677 825
Résultat global de la période consolidé		70 776 448	68 677 189
Part des minoritaires dans le résultat global de la période		749	636
<i>Résultat global consolidé de base par action</i>		<i>2,359</i>	<i>2,289</i>
<i>Résultat global consolidé dilué par action</i>		<i>2,359</i>	<i>2,289</i>

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie consolidé
(Montants exprimés en dinars)

	<i>2024</i>	<i>2023</i>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	69 849 165	64 067 171
<u>Ajustements pour :</u>		
Amortissements et provisions	3 526 157	4 043 345
Indemnité de départ à la retraite	43 851	34 192
Plus ou moins-values sur instruments de couverture	700 305	(1 398 626)
Plus ou moins-values sur cession d'immobilisations corporelles	(2 311 035)	(925 335)
Perte sur titres de participation AFCAR	4 288 238	-
Charge d'impôt	(22 553 111)	(22 371 722)
Variation de l'impôt différé	532 326	665 704
Variation de l'impôt courant	464 066	(5 528 249)
Variation autres passifs non courants	(127 992)	(442 208)
Variation du BFR :		
Variation des stocks	14 423 895	10 709 131
Variation des créances clients	19 214 596	(1 143 326)
Variation des autres actifs courants	668 508	7 878 607
Variation des dettes fournisseurs	2 215 756	(38 932 438)
Variation des autres passifs courants	2 838 092	1 292 439
Variation de l'obligation locative	(323 164)	(282 037)
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u>	93 449 654	17 666 649
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations	(13 437 105)	(10 165 965)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	3 856 012	1 269 171
Encaissements provenant des actifs financiers	165 172	389 340
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	(9 415 922)	(8 507 454)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Libération du capital des minoritaires	450	-
Décaissements à la suite de la distribution de dividendes	(21 000 000)	(19 500 250)
Encaissement sur emprunt et billets à ordre et obligations cautionnées	60 293 179	89 498 094
Décaissement sur emprunt et billets à ordre et obligations cautionnées	(57 575 783)	(97 993 397)
Encaissement/décaissement sur emprunts	(43 515 875)	19 486 862
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	(61 798 029)	(8 508 691)
Variations de la trésorerie	22 235 703	650 504
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	18 154 340	17 503 836
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	40 390 042	18 154 340

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts des minoritaires
(Montants exprimés en dinars)

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Ecart de conversion	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31/12/2021		30 000 000	114 941 314	334 394	2 576 518	31 834 107	2 159	179 688 491
Affectation résultat de l'exercice 2021		-	31 834 107	-	-	(31 834 107)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	-	5 842 861	-	2	5 842 863
Variation de l'écart de conversion		-	334 394	(334 394)	-	-	-	-
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	-	(250)	(19 500 250)
Subvention d'investissement reçue par la filiale CAR Gros		-	49 998	-	-	-	2	50 000
Impact de la déconsolidation de la filiale AF CAR		-	(65 152)	-	-	-	(20)	(65 172)
Résultat de la période		-	-	-	-	37 368 240	843	37 369 083
31/12/2022		30 000 000	127 594 661	0	8 419 379	37 368 240	2 736	203 385 016
Affectation résultat de l'exercice 2022		-	37 368 240	0	0	(37 368 240)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	-	26 982 377	-	-	26 982 377
Variation de l'écart de conversion		-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	-	(250)	(19 500 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	41 694 812	636	41 695 449
31/12/2023		30 000 000	145 462 901	0	35 401 756	41 694 813	3 121	252 562 591
Affectation résultat de l'exercice 2023		-	41 694 813	-	-	(41 694 813)	-	(0)
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	23 481 143	-	-	23 481 143
QP des minoritaires dans libération du capital social de la STLV		-	(65)	-	-	-	515	450
Distribution de dividendes		0	(21 000 000)	-	-	-	(400)	(21 000 400)
Résultat de la période		-	-	-	-	47 295 305	749	47 296 054
31/12/2024		30 000 000	166 157 647	0	58 882 899	47 295 305	3 986	302 339 837

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** », et « **STLV** ».

Il s'agit d'un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur de la concession automobile, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2017, le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » et de ses filiales

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeur Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital..

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

L'objet principal de la société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange en détail, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

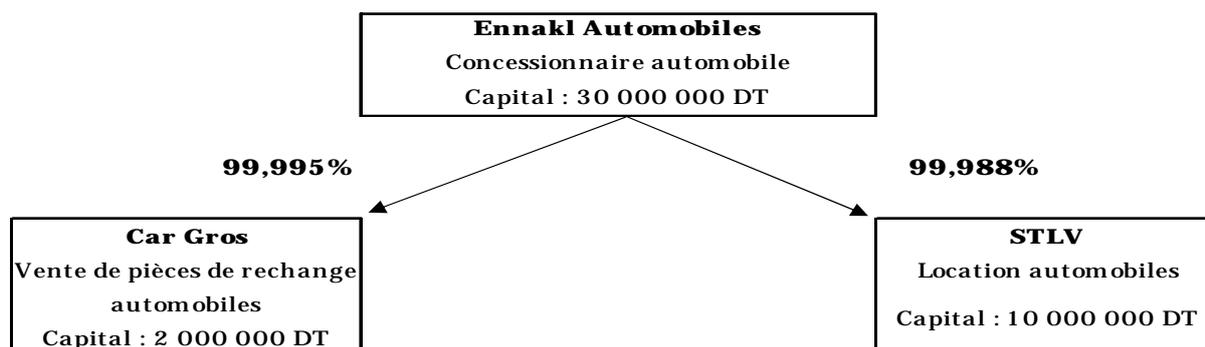
La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN, VOLKSWAGEN Utilitaires, AUDI, PORSCHE, SEAT, SKODA, et CUPRA. Il est le deuxième importateur et distributeur de Renault Trucks sur le territoire Tunisien.

La filiale **CAR GROS** est spécialisée dans la commercialisation de pièces de rechange en gros.

La filiale **STLV** est spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

Organigramme du Groupe



1.2. Périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le périmètre de consolidation au 31/12/2024 s'analyse comme suit :

Entité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Ennakl Automobiles (Mère)	100,000 %	100,000 %	Intégration globale
CAR Gros	99,995 %	99,995 %	Intégration globale
S.T.L.V.	99,988 %	99,988 %	Intégration globale

1.3. Faits marquants de l'exercice

- La société Ennakl Automobiles a terminé l'année 2024 avec un total de 6 599 immatriculations représentant 11,5% de part de marché.
- Les investissements réalisés par le Groupe durant l'exercice 2024 se sont élevés à 14 370 124 DT contre 10 108 403 DT au cours de 2023.
- Nomination de Mr. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE au poste de Directeur Général Adjoint de la société « Ennakl Automobiles S.A » à partir du 1^{er} septembre 2024, en remplacement de Mr. Ahmed Maher JAIET suite à son départ à la retraite.
- La Nomination de Mr. Mohamed TOUMI au poste de Directeur Général Adjoint de la société « STLV S.A » au cours de l'exercice 2024, en remplacement de Mr. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE.
- Le Groupe ENNAKL AUTOMOBILES a finalisé la procédure de liquidation de la société AFCAR dans laquelle il détenait une participation de 4 288 238 DT.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel international ainsi que par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les interprétations IFRIC (« International Financial Reporting Interpretation Committee »)

Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Les états financiers consolidés couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés sont exposées au niveau de la Note **2.18**.

L'application des amendements suivants, obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2024, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe :

- Entente de financement des fournisseurs (amendements IAS 7 et IFRS 7) ;
- Passif de location dans le cadre d'une cession-bail (amendement IFRS 16) ;
- Classement des passifs assortis de clauses restrictives en passifs courants et non courants (amendement IAS 1) ;
- Passifs non courants assortis de clauses restrictives (amendement IAS 1) ;

Le groupe n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Amendements à IAS 21 : Absence de convertibilité : En août 2023, l'IASB a amendé la norme IAS 21 pour aider les entités à déterminer si une devise est considérée convertible en en autre devise, et quel cours de change utiliser lorsqu'une devise est considérée comme étant non convertible (Applicable obligatoirement pour les périodes ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2025) ;
- Amendements à IFRS 7 et IFRS 9 : Prise en compte et classification des instruments financiers : En mai 2024, l'IASB a publié des amendements ciblés à IFRS 7 et IFRS 9 pour répondre à des questions pratiques récentes et pour ajouter des nouvelles exigences pour les institutions financières et les sociétés (Applicable obligatoirement pour les périodes ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2026).
- Nouvelle norme IFRS 18 : Présentation et informations à fournir dans les états financiers : Nouvelle norme qui va remplacer IAS 1 (Applicable obligatoirement pour les périodes ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2027).
- Nouvelle norme IFRS 19 : Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public (Applicable obligatoirement pour les périodes ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2027).

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériel et outillages	10%
- Matériel de transport de fonction	12,5%
- Matériel de transport de service	20%
- Matériel de transport destiné à la location	20% et 13%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10% et 15 %
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

Le Groupe peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; Ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » portent essentiellement sur des biens immobiliers. Le groupe applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3^{ème} année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

Une provision est constatée au taux de 10% à partir d'une année de l'achat et à chaque année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules d'occasion.

La provision sur stocks de pièces de rechange est déterminée à la date de clôture de la période en appliquant la politique suivante :

La politique de provision sur stocks de pièces de rechange est déterminée à la date de clôture de la période en appliquant la politique suivante :

- Pas de provision pour les articles créés durant les trois dernières années ;
- 25%, si l'article n'a pas fait l'objet d'achat ou de vente durant l'exercice en cours ;
- 50%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des deux dernières années ;
- 75%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des trois dernières années ;
- 100% si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des quatre dernières années ou plus.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » («DBO»), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat globale sous la rubrique « Ecart actuariels ».

A partir de 2021, le traitement des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies a été réalisé conformément à la décision IFRIC IC 04/2021. Le principal changement concerne la date de début de prise en compte (à partir de 10 ans d'ancienneté) de l'indemnité de départ à la retraite et son étalement sur la période restante.

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures ;

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11. Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12. Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 4 %.

La filiale CAR Gros est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 20 % et à la contribution sociale de solidarité de 3 %. Elle est également soumise pour l'exercice 2024 à la nouvelle contribution exceptionnelle instaurée par la Loi de finances pour la gestion 2025 au taux de 2 %.

La filiale STLV est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 4 %.

L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

La compensation des actifs et passifs d'impôt est obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; et
- Intention de règlement net ou de règlement.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. *La comptabilisation initiale du goodwill ; Ou*
- b. *La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :*
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. *N'est pas un regroupement d'entreprises ; et*
- b. *Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).*

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. *Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; Ou*
- b. *Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).*

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. *Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et*
- b. *Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :*
 - i. Sur la même entité imposable, Ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de

régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.

2.14. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien (DT) qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.

- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

vi. Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion, sauf dans la mesure où l'écart de change est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession.

Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

2.17. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres côtés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	113 573 076	-	-
Autres	-	-	99
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 663 970

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres côtés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	90 043 444	-	-
Autres	-	-	99
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	963 665

Les données du niveau 3 sont relatives à :

- l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.18. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres côtés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :

- Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
- Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières

notamment relatives à l'estimation des cours à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (**voir Note 2.17**).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie Le Groupe tient compte des facteurs suivants :

- i) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif ;
- ii) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- iii) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- iv) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.19. Information sectorielle

La principale activité du Groupe et la vente des voitures et les services connexes. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

En 2024, suite à la décision de liquidation de la Filiale AF CAR et son exclusion du périmètre de consolidation, la totalité des revenus du groupe sont réalisés en Tunisie (**Voir Note 1.1**).

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité.

La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché - Taux de change	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Actifs et passifs financiers :

Au 31 décembre 2024, les actifs et les passifs financiers se présentent comme suit :

Désignation	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances clients	121 472 183	140 366 008
Autres actifs courants (*)	1 480 708	4 834 016
Liquidités et équivalents de liquidités	40 390 042	18 154 340
Prêts au personnel	1 723 290	1 882 592
Dépôts et cautionnements	37 999	32 999
Avances au personnel	84 640	119 324
Total des actifs financiers au coût amorti	165 188 862	165 389 279
Actifs financiers à la JV par les AERG	113 573 175	90 043 543
Total des actifs financiers à la JV	113 573 175	90 043 543

(*) Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Emprunts	37 815 611	78 614 089
Créditeurs et autres créditeurs divers (**)	169 940 635	164 959 165
Total des passifs financiers au coût amorti	207 756 246	243 573 254
Passifs financiers à la JV par le résultat net	1 663 970	963 665
Total des passifs financiers à la JV	1 663 970	963 665

(**) Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités du groupe, ce dernier effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, le groupe est exposé au risque de change.

Pour faire face à ce risque, le groupe a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement des emprunts à long terme. Ces emprunts ont été négociés avec des taux variables de TMM+2%. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2024, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 17 918 DT.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque Centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ Créances clients :

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

31-déc-24	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total
Clients et comptes rattachés	121 472 183	-	4 584 521	126 056 704
Total	121 472 183	-	4 584 521	126 056 704

➤ Avoirs en banques et dépôts bancaires :

Notation (*)	Signification de la note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Baa1	Qualité moyenne inférieure	1 248 258	50 194

B3	Très spéculatif	2 779 875	785 013
Caa1	Risque élevé	27 296 530	509 796
Caa2	Ultra spéculatif	270	6 187 406
Non notées	-	1 686 353	2 614 638
Total		33 011 286	10 147 047

(*) Selon les dernières données de notation disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

31 décembre 2024	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	299 123	1 445 975	1 991 172	-
Billets à ordre	8 234 608	-	-	-
Effets escomptés et non échus	26 203 092	-	-	-
Total	34 736 823	1 445 975	1 991 172	-

(*) Echéances y compris les intérêts.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2024 et 2023 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Emprunts	37 815 611	78 614 089
Créditeurs et autres créditeurs divers	169 940 635	164 959 166
Liquidités et équivalents de liquidités	(40 390 042)	(18 154 340)
Dettes nettes	167 366 204	225 418 915
Total capitaux propres	302 339 837	252 562 591
Total capital	469 706 041	477 981 505
Gearing ratio	36%	47%

4. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers consolidés

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles, corporelles et droits d'utilisation de constructions :

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation de Constructions**	En cours Corporelles	Total Corporelles	Total
VALEURS BRUTES																
01/01/2024	63 025	20 000	5 353 291	9 648 736	45 803 763	2 966 887	351 202	18 780 394	2 390 037	8 762 455	69 804	25 586 867	3 250 342	1 565 431	115 925 577	124 612 234
Acquisitions	0	0	154 200	0	0	324 618	0	5 533 291	133 042	480 365	0	796 067	933 018	6 015 523	13 282 906	14 370 124
Cessions	0	0	0	0	0	0	(178 261)	(3 754 914)	0	(199 292)	0	(71 864)	0	0	(4 204 330)	(4 204 330)
Reclassifications	0	0	0	0	0	0	0	239 360	(28 785)	0	0	28 785	0	-239 360	0	0
Mise en rebut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31/12/2024	63 025	20 000	5 507 491	9 648 736	45 803 763	3 291 505	172 941	20 798 131	2 494 294	9 043 528	69 804	26 339 854	4 183 360	7 341 594	125 004 152	134 778 025

* Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

** Il s'agit des droits d'utilisation découlant des contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16.

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation de constructions**	En cours Corporelles	Total Corporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES																
01/01/2024	(63 025)	(20 000)	(3 997 425)	0	(15 970 382)	(2 311 125)	(351 202)	(4 908 112)	(1 400 340)	(6 298 853)	(69 805)	(15 733 145)	(1 163 850)	0	(47 042 965)	(52 287 265)
Dotation de l'exercice	0	0	(725 288)	0	(1 791 731)	(425 787)	0	(2 548 450)	(171 658)	(476 070)	0	(1 821 398)	(444 102)	0	(7 241 696)	(8 404 485)
Provision pour dépréciation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Reprises sur cessions	0	0	0	0	0	0	178 261	2 264 893	0	166 896	0	49 303	0	0	2 665 955	2 659 355
Mise en rebut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31/12/2024	(63 025)	(20 000)	(4 722 712)	0	(17 762 113)	(2 736 912)	(172 941)	(5 191 669)	(1 571 999)	(6 608 027)	(69 805)	(17 505 240)	(1 607 953)	0	(51 618 706)	(58 032 396)
VALEURS NETTES COMPTABLES																
31/12/2023	0	0	1 355 866	9 648 736	29 833 381	655 762	0	13 872 282	989 696	2 463 602	0	9 853 721	2 086 491	1 565 431	68 882 612	72 324 969
31/12/2024	0	0	784 778	9 648 736	28 041 651	554 593	0	15 606 462	922 295	2 435 501	0	8 834 614	2 575 407	7 341 594	73 385 447	76 745 633

* Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

** Il s'agit des droits d'utilisation découlant des contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16.

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2024 à 7 038 597 DT contre 7 045 201 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(153 889)	(147 285)
Immeubles de placement nets	7 038 597	7 045 201

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2023
Revenus de l'immeuble bâti	129 762	72 000
Total	129 762	72 000

Les immeubles de placement sont constitués principalement par un terrain acquis en 2018 dont la juste valeur correspond pratiquement au montant comptabilisé.

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2024 à 113 573 176 DT contre 90 043 543 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024			31/12/2023		
	Nombre	Cours de clôture	31/12/2024	Nombre	Cours de clôture	31/12/2023
Amen Bank	2 770 695	36,900	102 238 662	2 401 269	33,500	80 442 528
ATL	2 666 921	4,250	11 334 414	2 666 921	3,600	9 600 916
Autres			99			99
Total			113 573 176			90 043 543

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti (LT) s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 336 944 DT contre 1 393 621 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Prêts au personnel (LT)	1 298 945	1 360 622
Dépôt et cautionnements	427 629	398 815
Total	1 726 574	1 759 437
Provisions sur dépôts et cautionnements	(389 630)	(365 816)
Total	1 336 944	1 393 621

Les mouvements de la provision sur les actifs financiers au coût amorti se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Début de période	365 816	220 485
Provision constituée au cours de la période	23 814	170 582
Reprise sur provision	0	(25 251)
Fin de période	389 630	365 816

Les Actifs financiers au coût amorti (CT) s'élèvent au 31 décembre 2024 à 508 985 DT contre 641 293 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Avances au personnel	84 640	119 324
Prêts au personnel (CT)	424 345	521 969
Total	508 985	641 293

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

Au 31/12/2024	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	424 345	1 298 945	1 723 290
Avances au personnel	84 640	-	84 640
Dépôt et cautionnements	-	427 629	427 629
Sous total	508 985	1 726 574	2 235 559
Provisions	-	(389 630)	(389 630)
Total	508 985	1 336 944	1 845 929

Au 31/12/2023	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	521 969	1 360 622	1 882 592
Avances au personnel	119 324	-	119 324
Dépôt et cautionnements	-	398 815	398 815
Sous total	641 293	1 759 437	2 400 731
Provisions	-	(365 816)	(365 816)
Total	641 293	1 393 621	2 034 915

A.5. Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2024 à 153 364 172 DT contre 166 770 120 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Volkswagen	2 133 526	14 517 310
Volkswagen Utilitaires	191 016	875 325
Audi	7 410 979	15 304 887
Porsche	5 207 422	7 202 349
SEAT	5 569 508	28 556 401
SKODA	2 458 013	4 552 583
Renault Trucks	13 673 147	18 269 307
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	83 075 964	49 376 882
Stock de pièces de rechange	28 176 764	22 537 580
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	1 665 525	1 872 597
Stock VO	5 507 255	6 436 930
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	29 320	20 183
Sous-total	155 312 720	169 736 615
Provision pour dépréciation stocks	(1 948 548)	(2 966 495)
Total	153 364 172	166 770 120

Les mouvements de la provision sur les stocks se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Début de période	2 966 495	2 935 422
Provision constituée au cours de la période	390 626	222 195
Reprise sur provision	(1 408 573)	(191 122)
Fin de période	1 948 548	2 966 495

A.6. Créances clients

Les Créances clients s'élèvent au 31 décembre 2024 à 121 472 183 DT contre 140 366 008 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Effets escomptés non échus	26 203 092	68 769 296
Effets à recevoir	77 529 706	41 831 354
Clients comptes courants	19 967 414	32 625 444
Clients travaux en cours	1 246 557	792 883
Clients douteux	977 858	958 302
Effets et chèques impayés	132 077	294 021
Sous-total	126 056 704	145 271 300
Provisions sur les clients	(4 584 521)	(4 905 292)
Total	121 472 183	140 366 008

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Début de période	4 905 292	6 420 955
Provision constituée au cours de la période	352 454	0
Reprise sur provision	(673 226)	(1 515 663)
Fin de période	4 584 521	4 905 292

A7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2024 à 10 705 875 DT contre 12 232 229 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs, avances et acomptes	6 799 440	4 203 632
Reports d'impôts et taxes	-	1 615 506
Etat, impôts et taxes	488 795	-
Produits à recevoir	3 776 703	5 144 869
Débiteurs divers	11 029	11 614
Charges constatées d'avance	2 425 727	3 194 581
Sous-total	13 501 694	14 170 202
Provisions sur les autres actifs courants	(2 795 819)	(1 937 973)
Total	10 705 875	12 232 229

Les mouvements des provisions sur les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Début de période	1 937 973	3 693 036
Provision constituée au cours de la période	566 932	-
Reclassements	1 211 952	-
Reprise sur provision	(921 037)	(1 755 063)
Fin de période	2 795 819	1 937 973

A.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2024 à 40 390 042 DT contre 18 154 340 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en comptes courants bancaires	33 011 286	10 147 047
Effets à l'encaissement	4 564 349	4 993 731
Avoirs en caisses	38 111	49 580
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible et placements SICAV	12 538	288 224
Régie d'avances et accreditifs	2 763 758	2 675 758
Total	40 390 042	18 154 340

C – Capitaux propres :

C.1 Autres éléments du résultat global

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 2022	8 419 381
Gains actuariels	(15 478)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	26 993 556
Impôts différés sur les AERG (*)	4 298
Solde au 31 décembre 2023	35 401 756
Gains actuariels	(39 109)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	23 529 633
Impôts différés sur les AERG *	(9 381)
Solde au 31 décembre 2024	58 882 899

(*) y compris l'impact des changements des taux d'impôts sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B – PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives

- Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2024 à 37 815 611 DT contre 78 614 089 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

31/12/2024	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Amen Bank	1 502 775	1 875 136	3 377 911
Billets à ordre	8 234 608	-	8 234 608
Effets escomptés et non échus	26 203 092	-	26 203 092
Total	35 940 475	1 875 136	37 815 611

31/12/2023	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Amen Bank	1 279 614	3 047 966	4 327 580
Billets à ordre	5 517 213	-	5 517 213
Effets escomptés et non échus	68 769 296	-	68 769 296
Total	75 566 123	3 047 966	78 614 089

- Les obligations découlant des contrats de location contractés par le Groupe ont totalisé 3 001 962 DT au 31 décembre 2024 contre 2 392 108 DT au 31 décembre 2023.

Le tableau de variation des emprunts et des obligations locatives se présente comme suit :

	31/12/2023	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	31/12/2024
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	3 047 96	-	(1 568 764)	395 933	1 875 136
Courant	1 279 615	(1 345 604)	1 568 764	-	1 502 775
Billets à ordre et obligation cautionnée					
Courant	5 517 213	(57 575 783)	-	60 293 179	8 234 608
Effets escomptés et non échus					
Courant	68 769 296	(68 769 296)	-	26 203 092	26 203 092
Obligations locatives					
Non-courant	2 392 108	-	-	609 854	3 001 962
Total courant	75 566 123	(127 690 683)	1 568 764	86 496 271	35 940 475
Total Non-courant	5 440 075	-	(1 568 764)	1 005 787	4 877 098
Total	81 006 198	(127 690 683)	-	87 502 058	40 817 573

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt(*)	31/12/2024	31/12/2023
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	7 ans	6 000 000	TMM +2%	2 495 932	3 407 525
Emprunt Amen Bank (STLV)	30 mois	1 500 000	8,50%	881 979	920 055
Billets à ordre Amen Bank (Ennakl Automobiles)	90 jours	5 517 213	TMM +1,5%	8 234 608	5 517 213
Effets escomptés et non échus Amen Bank, Attijari Bank et ATB (Ennakl Automobiles)	Max 90 jours	24 593 028	TMM +1% - TMM +1,5%	26 203 092	68 769 296
Total				37 815 611	78 614 089

*Le TMM correspond au taux d'intérêt du marché monétaire tunisien. Il s'agit d'un taux variable fixé par la Banque Centrale de Tunisie.

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2024 à 485 374 DT contre 402 114 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Début de l'exercice	402 114	352 443
Coût des services rendus	25 179	21 781
Charge financière	38 274	31 155
Gain/perte actuarielle (OCI)	39 109	15 478
Remboursements	(19 602)	(18 743)
Fin de l'exercice	485 074	402 114

P.3. Provisions pour risques et charges

Les Provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à 6 579 291 DT contre 6 718 925 DT au 31 décembre 2023 :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour litige	600 019	1 156 605
Provisions pour autres risques et charges	5 979 272	5 562 320
Total	6 579 291	6 718 925

P.4. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 432 611 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	Ennakl	CAR GROS	STLV	Total
Provision pour départ à la retraite	161 070	6 025	-	167 095
Provision pour litiges	316 510	-	-	316 510
Pertes de change latentes	114 125	-	-	114 125
Instruments de couverture	590 635	3 731	-	594 366
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	814 512	131 624	-	946 136
Marge sur stocks finaux ICO	727 548	-	-	727 548
Contrats de location	149 369	-	4 191	153 560
Provisions sur les stocks et cautions	523 702	137 541	-	661 244
Total des actifs d'impôts différés	3 397 473	278 921	4 191	3 680 585
Gains de change latents	(522 384)	-	-	(522 384)
Produits à recevoir	(38 897)	-	-	(38 897)
Amortissements différés	(1 295 465)	(4 306)	(386 921)	(1 686 692)
Total des passifs d'impôts différés	(1 856 747)	(4 306)	(386 921)	(2 247 974)
Solde net	1 540 726	274 615	(382 730)	1 432 611

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 2024	Solde au 31 décembre 2023	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 31 Décembre 2024
Provision pour départ à la retraite	139 847	36 629	(9 381)	167 095
Provision pour litiges	416 378	(99 868)	-	316 510
Pertes de change latentes	299 025	(184 900)	-	114 125
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	455 296	490 840	-	946 136
Provisions sur les titres	1 458 001	(1 458 001)	-	-
Marge sur stocks finaux ICO	230 275	497 273	-	727 548
Gains de change latents	(1 115 358)	592 973	-	(522 385)
Produits à recevoir	(40 847)	1 950	-	(38 897)
Instruments de couverture	303 287	291 078	-	594 366
Amortissements différés	(1 143 160)	(543 532)	-	(1 686 692)
Provisions sur les stocks et cautions	861 553	(200 309)	-	661 244
Contrats de location	110 022	43 539	-	153 560
Total	1 974 318	-532 326	-9 381	1 432 611

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

En Dinars Tunisien	2024
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies	69 849 165
Taux d'impôt	39%
Impôt sur les sociétés (théorique)	27 241 174
Charge d'impôt exigible	22 020 785
Impôt différé	532 326
Charge d'impôt comptabilisée	22 553 111
Différence	(4 688 063)
Différence expliquée par :	
provisions et charges non déductibles	4 061 223
produits non imposables	(9 969 387)
Autres impôts et différentiel du taux d'impôt entre les sociétés du groupe	1 220 100
Charge d'impôt de l'exercice au titre des activités poursuivies	(4 688 064)

La variation du passif d'impôt courant au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2023	3 917 643
Charge d'impôt exigible de 2024	22 020 785
Paieement d'impôts en 2024	(21 556 719)
Passif d'impôt courant au 31 Décembre 2024	4 381 709

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2024 à 154 841 022 DT contre 152 625 266 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs étrangers	144 432 264	136 498 069
Fournisseurs locaux	9 723 468	15 664 313
Fournisseurs, retenues de garantie	685 290	307 384
Fournisseurs, effets à payer	-	155 500
Total	154 841 022	152 625 266

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2024 à 15 256 076 DT contre 12 417 584 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Charges à payer	5 400 594	5 089 609
Cotisations de sécurité sociales à payer à la CNSS	1 711 957	1 557 405
Congés à payer	609 703	589 531
Etat, impôts et taxes à payer	7 121 728	4 942 190
Créditeurs divers	96 208	13 671
Assurances groupes à payer	147 423	120 029
Produits constatés d'avance	156 463	83 685
Débours sur droits de douane et cartes grises	-	17 464
Dépôts et cautionnement reçus	12 000	4 000
Total	15 256 076	12 417 584

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 663 970 DT contre 963 665 DT au 31 décembre 2023 et correspondent à l'instrument de couverture passif.

C – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2024 à 678 158 357 DT contre 714 912 828 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2023
Ventes de véhicules neufs	559 685 365	606 166 608
Ventes pièces de rechange, lubrifiants et accessoires VN	98 613 349	87 337 068
Ventes de travaux atelier	2 446 699	2 694 485
Ventes de véhicules utilisés	9 612 904	12 806 396
Locations de véhicules	7 793 903	5 900 742
Ventes de carburants	6 137	7 529
Total	678 158 357	714 912 828

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2024 à 542 805 683 DT contre 578 664 846 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2023
Coût des véhicules neufs vendus	456 898 097	496 489 865
Coût des véhicules d'occasion vendus	9 472 479	12 715 048
Coût des pièces de rechange et accessoires vendues	74 206 480	65 755 272
Travaux extérieurs	713 411	565 547
Charge personnel direct	2 533 162	3 108 041
Dotations aux provisions sur stocks VN et PR	390 627	222 195
Reprise de provisions sur stocks VN et PR	(1 408 573)	(191 122)
Total	542 805 683	578 664 846

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2024 à 26 002 620 DT contre 24 856 248 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2023
Frais sur ventes de véhicules neufs et locations	4 895 246	4 294 743
Frais de déplacements	1 287 335	1 164 071
Charge de personnel	14 063 615	13 834 397
Publicité et insertions	4 634 036	4 275 379
Consommables	281 020	345 302
Location diverses	47 184	141 185
Cadeaux, réceptions et restaurations	104 208	259 630
Honoraires	196 326	121 299

Impôts et taxes	12 609	12 489
Redevances et royalties	481 041	407 753
Total	26 002 620	24 856 248

R.4. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2024 à 43 870 770 DT contre 40 832 915 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2023
		15 221
Charge de personnel	16 544 761 564	8 108
Dotation aux amortissements	8 411 087 809	3 090
Impôts et taxes	2 540 581 486	4 879
Honoraires	1 465 605 869	
Energie	839 607	941 727
		5 340
Frais bancaires	5 899 573 906	
Entretien et réparations	1 616 812	1 485 370
Assurance	1 429 549	1 230 949
Gardiennage	1 025 219	543 433
Dotations aux provisions sur créances et autres actifs	352 455	2 144 738
	(1 003	(5 376
Reprises de provisions sur créances et autres actifs 518)	772)	
Abonnements	3 609 562	2 005 005
Fournitures de bureaux	181 571	188 432
		204
Frais de formation	437 221 096	
Vêtements de travail	80 643	199 894
Dons et subventions	22 054	28 390
		292
Frais de télécommunications	287 260 498	
Autres frais administratifs	130 728	303 521
Total	43 870 770	40 832 915

R.5. Autres produits

Les autres produits s'élèvent au 31 décembre 2024 à 3 793 333 DT contre 2 739 814 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2023
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	(2 535 555)
Reprises de provisions pour risques et charges	-	3 397 121
Produits non récurrents	205 430	382 298
Profits sur cessions d'immobilisations	2 528 692	1 027 896
Location	169 762	72 000

Ristournes TFP	52 182	209 786
Remboursements d'assurance	733 819	112 310
Formations	103 448	73 958
Total	3 793 333	2 739 814

R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à 2 872 730 DT contre 8 720 292 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2023
Pertes sur cessions d'immobilisations	217 657	102 562
Pénalités de retard	750 890	8 501 882
Autres pertes	449 639	106 913
Pertes sur créances irrécouvrables	3 079	8 935
Redressement fiscal de la société Car Gros	379 148	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 640 801	-
	(1 568	-
Reprises de provisions pour risques et charges	484)	-
Perte sur les titres de participation AFCAR	4 288 238	-
Reprise de la provision sur les titres de participation AFCAR	(4 288 238)	-
Total	2 872 730	8 720 292

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2024 à 8 953 511 DT contre 7 060 874 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2023
Dividendes reçus	8 532 162	5 021 043
Gains sur instruments de couverture	-	1 398 626
Intérêts créditeurs	263 532	404 744
Intérêts sur prêts au personnel	132 204	157 922
Produits nets sur placements	25 613	78 539
Total	8 953 511	7 060 874

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2024 à 5 504 233 DT contre 7 572 044 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2023
Intérêts sur comptes courants	330 884	312 587
Intérêts sur escomptes d'effets	3 546 245	5 434 316
Intérêts sur emprunts	888 524	1 793 987
Pertes sur instruments de couverture	700 306	-
Charge financière – IDR (Voir Note P2)	38 274	31 155
Total	5 504 233	7 572 044

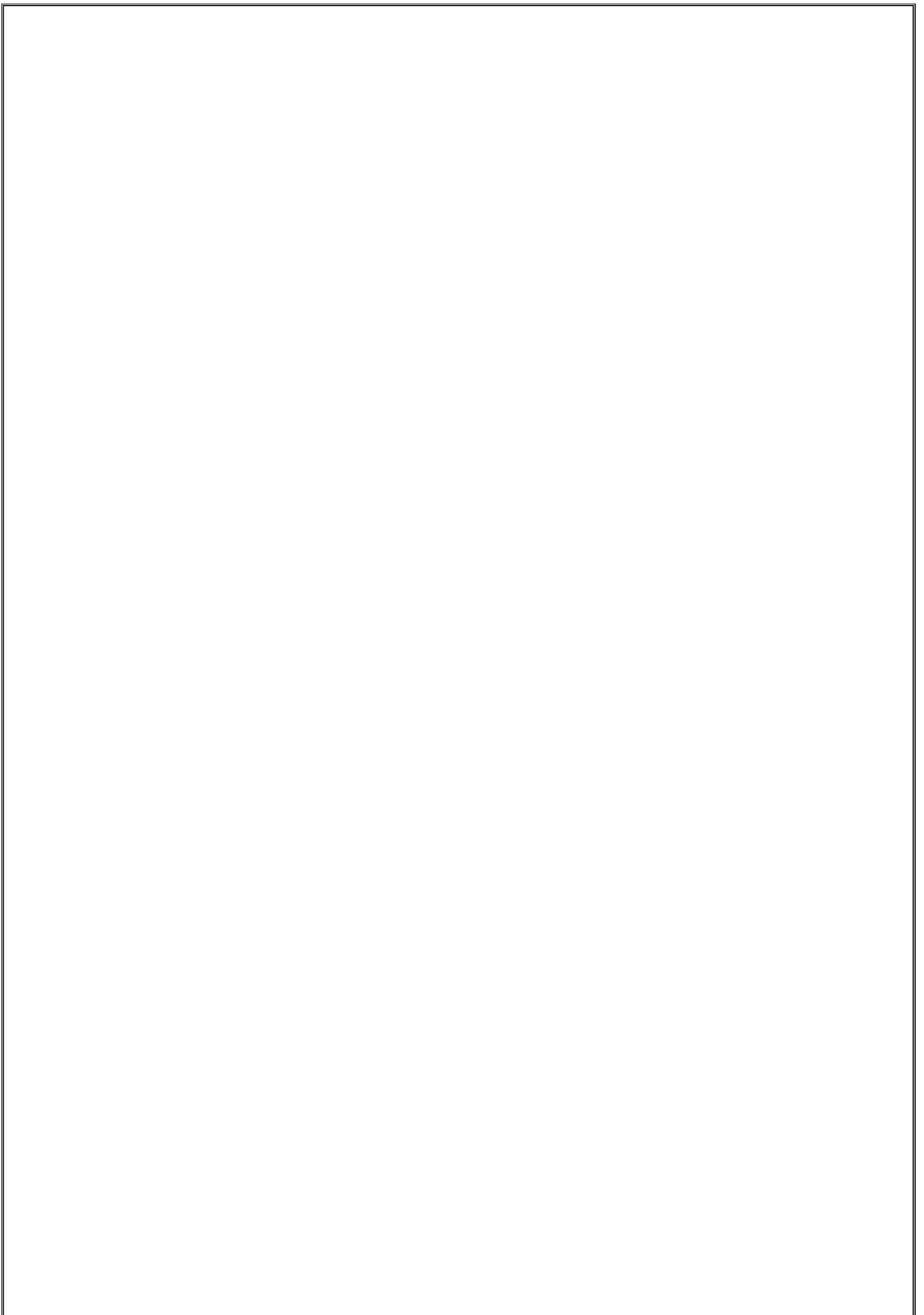


Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Achats consommés	545 782 750	578 423 346
Salaires, traitements et avantages du personnel	33 222 181	32 363 896
Autres charges d'exploitation	20 911 556	29 275 068
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 531 697	4 907 848
Impôts, taxes et versements assimilés	2 553 190	3 102 975
Honoraires	1 660 572	5 001 168
Total	607 661 946	653 074 301

D – ENGAGEMENTS HORS BILAN DU GROUPE AU 31/12/2024 :

Les engagements hors bilan du groupe arrêtés au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

Engagements en Devises par banque :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennaki Automobiles	AMEN BANK	33 000 000 EUR
Ennaki Automobiles	BIAT	12 000 000 EUR
Ennaki Automobiles	UBCI	12 000 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	4 700 399 EUR
Car Gros	ATB	500 000 EURO
Total		62 200 399 EUR

Engagements en Dinars par banque :

AMEN BANK :

Société	Nature	Montant au 31/12/2024
Ennaki Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	3 917 070
Ennaki Automobiles	OBLIGATIONS CAUTIONNEES	9 442 611
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	267 523
Total		13 627 204

BIAT :

Société	Nature	Montant au 31/12/2024
Ennaki Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	4 011 935
Total		4 011 935

ZITOUNA :

Société	Nature	Montant au 31/12/2024
Ennaki Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	18 876
Total		18 876

UBCI :

Société	Nature	Montant au 31/12/2024
Ennaki Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	5 400
Total		5 400

ATTIJARI BANK :

Société	Nature	Montant au 31/12/2024
Car Gros	CAUTIONS BANCAIRES	900 000
Total		900 000

Intérêts restants à payer :

Société	Banque	Montant du crédit	Engagements Hors Bilan à CT	Engagements Hors Bilan à LT	Total
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	6 000 000	193 719	102 167	295 886
STLV	AMEN BANK	1 500 000	48 604	13 869	62 473
Total		7 500 000	242 323	116 036	358 359

E – NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 26 mars 2025. Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de l'exercice 2024 n'a été identifié.

F – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :

Les opérations réalisées avec les parties liées du groupe Ennakl Automobiles durant l'exercice 2024 se présentent comme suit :

❖ Société Ennakl Automobiles :**Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :**

Le 02 octobre 2024, la société Ennakl automobiles S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 13 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois.

- L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 31 décembre 2024 à 4 464 650 DT ;
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ; l'encours s'élève au 31 décembre 2024 à 4 273 005 DT ;
- Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 31 décembre 2024 à 33 000 000 Euro ;
- La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 DT HT par contrat.

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe Amen et Groupe Poulina) :

- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe Amen et du Groupe PGH se présentent comme suit :

Société	Ventes VN HT	Prestations de services après ventes HT
AMEN BANK	1 351 213	16 755
CAFE BONDIN	-	21 462
PARENIN	535 727	34 587
CAFE BEN YEDDER	151 928	15 259
POULINA GROUP HOLDING	62 662	2 505
COMAR	-	1 256 048
PGI HOLDING	-	15 581
AMEN SANTE	222 617	8 919
Clinique El Amen	96 757	-
Total	2 420 904	1 371 117

- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2024 pour un montant total de 85 067 215 DT TTC ;
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2024 pour un montant total de 49 143 543 DT TTC.

Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

- En 2020, La société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 17/04/2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet Emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2024 à hauteur de 911 593 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 298 751 DT en 2024. Le solde en principal non encore échu s'élève au 31 décembre 2024 à 2 495 933 DT.

Billets à ordre avec Amen Bank

Au cours de l'exercice 2024, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours.

Au 31 Décembre 2024, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 8 234 608 DT.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe Amen et PGH) :

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 628 169 DT ;
- La société PGI Holding a facturé à votre société 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.
- La société TRIANON immobilière loue un terrain à la société Ennakl Automobiles pour l'exploiter en tant que parking. La location est consentie pour une durée d'une année non renouvelable, à compter du 01/04/2022 moyennant un loyer annuel de 60 000 DT, avec une augmentation annuelle de 5%. Le loyer de l'année 2024 s'élève à 66 150 DT HT.
- En 2024, la société Amen Invest à facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières ;

Rémunérations servies aux dirigeants par la société Ennakl Automobiles :

	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar Ben Ammar	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM	M. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE (**)
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	435 000	460 165	338 232	509 913	424 878	75 744

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature ;

(**) Le conseil d'administration du 23 Août 2024, a décidé la nomination de Mr. Ahmed Aziz Haj en tant que nouveau directeur général Adjoint à partir du 1er septembre 2024, en remplacement de Mr. Maher Ahmed JAIET suite à son départ à la retraite.

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Avril 2024. Au titre de l'exercice 2024, la charge correspondante s'élève à 140 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2024, un montant de 30 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

B) Société filiale CAR GROS

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

La société Car Gros a encouru auprès de la COMAR au 31 décembre 2024 des frais d'assurances s'élevant à 196 634 DT.

C) Société filiale STLV

Location de véhicules facturés à la société Tunisie Leasing et Factoring :

En 2024, la société a STLV a facturé à la société Tunisie Leasing et factoring un montant de 2 408 DT HT à titre de location de véhicules.

Le solde client de la société Tunisie Leasing et factoring correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2024 contre un solde de 4 200 DT au 31/12/2023.

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

Au cours de l'exercice 2024, la société STLV a encouru auprès de la COMAR des frais d'assurances s'élevant à 1 047 869 DT.

Le solde fournisseur Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 36 273 DT au 31/12/2024 contre un solde de 11 882 DT au 31/12/2023.

Location de véhicules facturés à la société COMAR Assurances :

En 2024, la société a STLV a facturé aux Assurances COMAR un montant de 1 143 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2024 et au 31/12/2023.

Crédit à moyen terme auprès de l'Amen Bank :

Au cours de l'exercice 2023, la société S.T.L.V a signé un nouveau contrat de crédit auprès de l'Amen Bank pour un montant d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000) et débloqué par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est 8,5%. Le 31/05/2023, une première tranche d'un montant de 1 104 067 DT a été débloqué au profit de la société STLV. Le 30/07/2024, une deuxième et dernière tranche d'un montant 395 933 DT a été également débloquée.

Au cours de l'exercice 2024, la société STLV S.A a remboursé un montant de 434 011 DT et le solde en principal non encore échu s'élève à 881 978 DT.

Par ailleurs, Les intérêts correspondants constatés s'élèvent à 81 427 DT au 31/12/2024 dont un montant de 9 933 DT d'intérêts courus et non échus.

Location de véhicules facturés à l'Amen Bank :

Au 31/12/2024, la société a STLV a facturé à la société AMEN BANK un montant de 2 415 DT à titre de location de véhicules. Le solde client AMEN BANK correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2024 contre un solde s'élevant à 570 DT au 31/12/2023.

Location de véhicules facturés à la société PARENIN :

En 2024, la société a STLV a facturé à la société PARENIN un montant de 518 398 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client PARENIN correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 215 936 DT au 31/12/2024 contre un solde de 59 431 DT au 31/12/2023.

Location de véhicules facturés à café BONDIN :

Au 31/12/2024, la société a STLV a facturé à la société CAFE BONDIN un montant de 673 DT à titre de location de véhicules. Le solde client CAFE BONDIN correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 500 DT au 31/12/2024 contre un solde nul au 31/12/2023.

Location de véhicules facturés à Café BEN YEDDER :

Au 31/12/2024, la société a STLV a facturé à la société CAFE BEN YEDDER un montant de 404 DT à titre de location de véhicules. Le solde client CAFE BEN YEDDER correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2024 et au 31/12/2023.

Location de véhicules facturés à PGI :

Au 31/12/2024, la société a STLV a facturé à la société PGI un montant de 92 DT à titre de location de véhicules. Le solde client PGI correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2024 et au 31/12/2023.

Rémunérations servies aux dirigeants :

Nature de la rémunération brute	Mr Mohamed TOUMI	
	Directeur Général Adjoint	
	Charge au 31/12/2024(**)	Passif au 31/12/2024
Salaire brut (*)	52 116	-

(*) Y compris les avantages en nature ;

(**) A partir du mois d'Octobre 2024 ;

Rémunérations servies aux dirigeants de la société Ennakl Automobiles S.A par la société STLV S.A :

La rémunération et les avantages accordés au Président du conseil d'administration et au Directeur Général Adjoint de la société Ennakl Automobiles par la filiale « S.T.L.V » sont détaillés comme suit :

	M. Ibrahim DEBACHE	M. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE
Nature de la rémunération brute	Président du conseil d'administration de la société mère	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	192 500	309 218

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature ;

Mesdames, Messieurs les Actionnaires du groupe
ENNAKL AUTOMOBILES
Z.I Ariana – Aéroport

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société ENNAKL AUTOMOBILES et de ses filiales (le « groupe ») qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2024, l'état consolidé du résultat net et l'état consolidé des autres éléments du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir, au 31 décembre 2024, un total du bilan consolidé de **526 568 217 DT** et des capitaux propres consolidés – part du groupe de **302 335 851 DT** y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à **47 295 305 DT**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe ENNAKL AUTOMOBILES au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ *Les Revenus :*

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état du résultat net consolidé au 31 décembre 2024, pour un montant de **678 158 357 DT** et représente le poste le plus important de l'état du résultat net consolidé.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de **559 685 365 DT**.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers consolidés du groupe.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance des revenus.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clés pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

- *Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (« AERG ») :*

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2024, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à **113 573 176 DT**.

Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les actifs concernés, ainsi que pour la détermination de la juste valeur.

Compte tenu du caractère significatif des actifs financiers au regard de la situation financière consolidée du groupe et du jugement nécessaire à l'estimation de leur juste valeur, nous avons considéré que l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur dont notamment les dernières transactions observées, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.
- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration de la société mère ENNAKL AUTOMOBILES S.A. est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers consolidés conformes au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration de la société mère a l'intention de liquider le Groupe ENNAKL AUTOMOBILES ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de la société mère de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de

délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration de la société mère du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du Groupe notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du Groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent

raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du Groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 23 avril 2025

Les co-commissaires aux comptes :

BDO Tunisie

Expert-Partners

Khaled MNIF

Jamel MEZIOU

Partner

Partner